

Plan Climat Air Energie Territorial Communauté de Communes Terre de Camargue



Terre de Camargue
Action Climat

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Dossier Mai 2023



Rédacteur : Marion EYSSETTE

Date de publication : Mai 2023

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE.....	4
2	UN TERRITOIRE DE PROJETS.....	5
2.1	LE SRADDET - OCCITANIE 2040	5
2.2	LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU SUD GARD.....	5
2.3	LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE LA ZONE URBAINE DE NIMES	6
2.4	LE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VIDOURLE CAMARGUE.....	6
2.5	LES PLU DES COMMUNES	7
2.5.1	<i>Le PLU d'Aigues Mortes</i>	<i>7</i>
2.5.2	<i>Le PLU du Grau du Roi</i>	<i>8</i>
2.5.3	<i>Le PLU de Saint Laurent d'Aigouze</i>	<i>8</i>
3	UN TERRITOIRE ECOLOGIQUEMENT RICHE ET DES PAYSAGES EXCEPTIONNELS	9
3.1	DE NOMBREUX ESPACES PROTEGES.....	9
3.2	UN PATRIMOINE NATUREL ET URBAIN RECONNUS.....	9
3.3	DES TRADITIONS VIVANTES	9
4	UN TERRITOIRE ATTRACTIF A LA POPULATION VIEILLISSANTE	10
4.1	UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE QUI RALENTIE.....	10
4.2	DE GRANDES RESIDENCES PRINCIPALES ET DES LOGEMENTS ENERGIVORES ?	10
4.3	UNE POPULATION AUX REVENUS HETEROGENES	11
4.4	DES EQUIPEMENTS ET DES SERVICES DIVERSIFIES	11
5	LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT	13
5.1	UNE ECONOMIE ESSENTIELLEMENT PRESENTIELLE	13
5.2	DES ACTIVITES SECLAIRES VALORISEES MAIS FRAGILES	13
5.3	DES CAPACITES TOURISTIQUES IMPORTANTES.....	14
5.4	DES ZONES D'ACTIVITES A REQUALIFIER	15
5.5	UNE ACTIVITE COMMERCIALE FORTEMENT MARQUEE	15
6	UNE DESSERTE MULTIMODALE	16
6.1	UN RESEAU ROUTIER STRUCTURANT	16
6.2	DES TRANSPORTS EN COMMUN A DEVELOPPER.....	16
6.3	DES MODES ACTIFS BIEN REPRESENTES	16
6.4	DES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL CONCENTRES AU SEIN DU TERRITOIRE ET Tournes vers L'HERAULT	16

1 Préambule

Historiquement organisée en syndicat pour conforter l'alimentation en eau potable sur le territoire, Terre de Camargue devient Communauté de communes en 2001. Elle regroupe trois communes-Aigues-Mortes, Le Grau du Roi et Saint-Laurent d'Aigouze, avec la volonté affirmée de travailler ensemble sur des projets communs au sein d'un espace de solidarité.

Des compétences obligatoires :

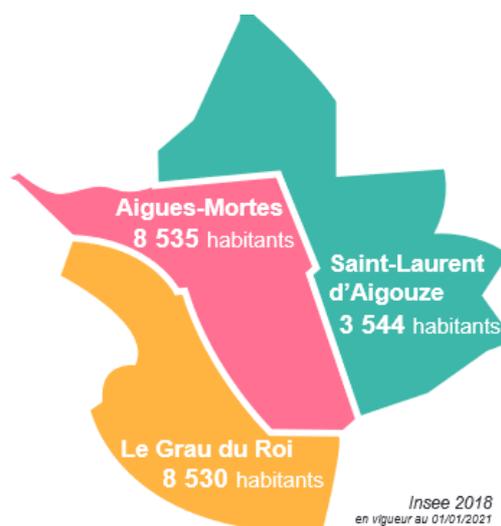
- L'aménagement de l'espace : SCOT
- Le développement économique : zones d'activité, ports, politique locale du commerce d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.
- La collecte et traitement des déchets ménagers
- L'eau potable et l'assainissement des eaux usées
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Les aires d'accueil des gens du voyage

Des compétences facultatives :

- La protection et mise en valeur de l'environnement
- La politique du logement et du cadre de vie
- Les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Les activités périscolaires sportives et culturelles du 1er et 2e degré
- La restauration collective
- Les eaux pluviales urbaines
- La gestion du réseau d'eau brute

Chiffres-clés 2021

3 communes
201 km² de superficie
20 609 habitants en basse saison
126 000 habitants en haute saison
14^e Grand Site de France
32 élus communautaires
180 agents communautaires



2 Un territoire de projets

2.1 Le SRADDET - Occitanie 2040

Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) incarne le projet d'aménagement du territoire porté par la Région à l'horizon 2040. Il a été adopté le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet de région le 14 septembre 2022. Il dessine un cadre de vie pour les générations futures, pour un avenir plus durable et solidaire.

Le SRADDET fixe les priorités régionales en termes :

- d'équilibre et d'égalité des territoires,
- de désenclavement des territoires ruraux,
- d'habitat,
- de gestion économe de l'espace,
- d'implantation des infrastructures d'intérêt régional,
- d'intermodalité et développement des transports,
- de maîtrise et valorisation de l'énergie,
- de lutte contre le changement climatique,
- de pollution de l'air,
- de prévention et restauration de la biodiversité,
- et de prévention et gestion des déchets.



2.2 Le Schéma de Cohérence territoriale du Sud Gard

Adopté en 2007, le SCOT Sud Gard a été révisé et approuvé le 10 décembre 2019

Il s'agit du projet politique du territoire à l'horizon 2030. Le document de PADD expose la stratégie d'aménagement et de développement du territoire et décline les orientations choisies par les élus. Il définit, entre autres, la Trame Verte et Bleue du territoire, son armature urbaine et économique, les objectifs de production de logements etc...



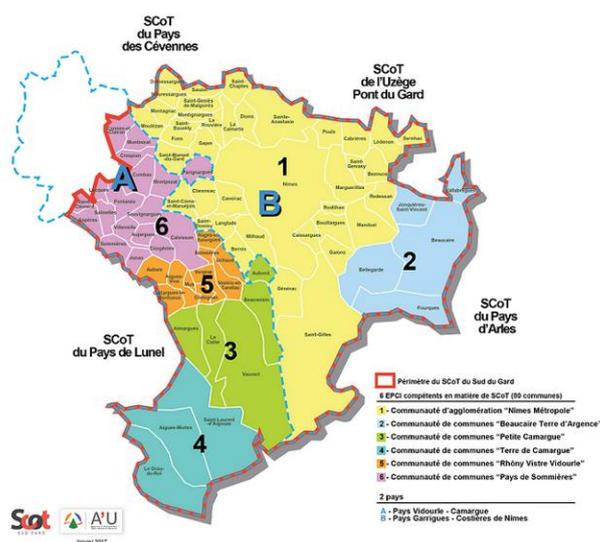
Depuis le 1er janvier 2017, le périmètre comprend 6 EPCI et 80 communes.

- 2 Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR Vidourle Camargue et PETR Garrigues et Costières de Nîmes)
- 1 700 km²
- 355 623 habitants en 2008
- 388 053 habitants en 2013 (380 675 en population municipale)

Le SCOT Sud Gard a su s'accorder sur 6 défis majeurs à relever d'ici 2030 :

- > Faire évoluer notre armature territoriale et favoriser une urbanisation de qualité et maîtrisée,
- > Améliorer nos modes de déplacement et nos infrastructures,
- > Préserver le cadre de vie des résidents,
- > Mettre en œuvre une stratégie touristique et économique du Sud Gard,
- > Prendre en compte les risques naturels,
- > Préserver nos espaces agricoles et naturels.

Organisation territoriale



* cartographie de l'intercommunalité depuis le 1er janvier 2017

C'est sur la base de ce consensus et de cette volonté que le nouveau SCOT décliné en 4 axes a été approuvé :

1. un territoire de ressources,
2. un territoire organisé et solidaire,
3. un territoire actif,
4. un territoire en réseau,

2.3 Le Plan de Protection de l'Atmosphère de la zone urbaine de Nîmes

Après quatre années d'élaboration, le premier plan de protection de l'atmosphère de la zone urbaine de Nîmes a été approuvé par arrêté préfectoral du 03 juin 2016. Il s'appuie sur un programme de 17 actions pérennes, réglementaires ou volontaires, dans l'objectif d'agir sur tous les secteurs d'activité à l'origine d'émissions polluantes : l'industrie, les transports, l'aménagement et le résidentiel/agricole, la communication/sensibilisation.

Le PPA de NIMES a fait l'objet d'une évaluation en fin d'année 2021, cinq ans après son approbation. Compte tenu des conclusions, le choix d'engager sa révision en 2022 a été retenu tout en conservant le périmètre des EPCI de l'aire urbaine de Nîmes.

2.4 Le Pôle d'équilibre territorial et rural Vidourle Camargue

Le PETR Vidourle Camargue est une structure partenariale créée le 26 décembre 2017 et fédérant les communautés de communes Petite Camargue, Pays de Sommières, Rhône Vistre Vidourle, Terre de Camargue et Pays de Lunel.



2.5 Les PLU des communes

2.5.1 Le PLU d'Aigues Mortes

Aigues-Mortes est un site d'exception dont la richesse patrimoniale et naturelle est préservée par les plus hautes mesures de protection (Site Patrimonial Remarquable, Site classé, Site inscrit, Périmètre de protections des abords des Monuments Historiques, Natura 2000, Loi Littoral,...).

C'est également un territoire contraint par un certain nombre de risques et servitudes impliquant la superposition de nombreuses réglementations (plan de prévention des risques d'inondation, incendie et feu de forêt, recul par rapport aux voies publiques (loi Barnier) ...).

L'ensemble de ces règles est repris dans le PLU qui exprime le projet stratégique de développement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) exprime un projet stratégique de développement du territoire communal porté par les élus qui engage l'avenir de la commune pour 15ans.

Il donne les outils du développement souhaité par le territoire («avoir la main» sur les choix d'installations, sur leurs formes ,sur l'instruction des permis, etc.). Il définit le droit des sols (zonage, règlement) pour les autorisations de construire et applique les lois sur l'urbanisme, l'environnement, l'habitat (SRU notamment),etc.

Les objectifs du PADD d'Aigues Mortes sont :

- Mettre en compatibilité le document avec les lois et documents supra- communaux (SCoT Sud Gard approuvé le 10 décembre 2019, SAGE Camargue Gardoise approuvé le 6 septembre 2019, PPRI approuvé).
- Faire évoluer le projet de territoire en adaptant de logement, équipements, services et commerces aux besoins de la population, permettre une offre de mobilité adaptée aux nouveaux modes de vies, anticiper les besoins en équipement public
- Affirmer un développement urbain maîtrisé en favorisant la reconstruction de la ville sur elle-même, requalification d'espaces publics, valorisation du bâti ancien, renouvellement urbain, densification de l'habitat.
- Promouvoir un urbanisme durable s'intégrant dans le paysage, privilégiant la performance énergétique et le recours aux énergies renouvelables.
- Valoriser les richesses du territoire : le patrimoine bâti et naturel, la biodiversité, les activités agricoles
- Assurer un développement économique dynamique et un tourisme durable
- Gestion qualitative de l'espace et de l'urbanisation : entrées de ville, maillage inter quartier, stationnements notamment



2.5.2 Le PLU du Grau du Roi

Par délibération n°2021-03-34 en sa séance du Conseil Municipal du 17 mars 2021, la commune a lancé la révision générale du Plan Local d'Urbanisme

A partir des besoins et enjeux identifiés dans le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement, la commune du Grau du Roi a élaboré un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) assurant les conditions d'un équilibre harmonieux et pérenne de l'utilisation de son espace, tout en répondant aux besoins de son territoire. Ce projet s'articule autour de 8 grandes orientations :

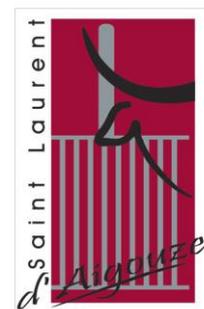
1. Favoriser le maintien et l'installation de résidents permanents sur la commune
2. Limiter les extensions de l'urbanisation et accompagner la mutation des espaces urbanisés
3. Permettre un développement économique complémentaire avec celui des communes voisines
4. Favoriser l'intermodalité et les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle
5. Prendre en compte les effets du changement climatique attendus sur le territoire graulen
6. Protéger les espèces et milieux naturels patrimoniaux et renforcer la trame écologique fonctionnelle
7. Renforcer la qualité du cadre de vie et préserver les paysages urbains patrimoniaux
8. Veiller à un bon fonctionnement des réseaux, pensé en adéquation avec le développement urbain



2.5.3 Le PLU de Saint Laurent d'Aigouze

La Commune de Saint Laurent d'Aigouze possède un PLU révisé depuis le 13 mars 2018. Son PADD est construit autour de 6 axes :

- Axe 1 : Maîtriser la croissance démographique et le développement urbain de la commune
- Axe 2 : Préserver et affirmer la fonction du centre village
- Axe 3 : Préserver la qualité des sites et des paysages communaux
- Axe 4 : Protéger durablement les espaces naturels remarquables
- Axe 5 : Développer les modes de déplacements alternatifs
- Axe 6 : Développer la vocation économique de la commune



La commune a lancé fin 2022 une modification simplifiée du règlement dans le but de favoriser la pose de panneaux solaires sur les toitures.

ENJEUX :

Mise en compatibilité du PCAET avec les documents supérieurs

Prise en compte des orientations du PCAET et traduction dans les documents infra



3 Un territoire écologiquement riche et des paysages exceptionnels

Territoire de traditions disposant d'une grande diversité paysagère et urbaine, la Communauté de Communes Terre de Camargue bénéficie d'un patrimoine reconnu à l'échelle internationale.

3.1 De nombreux espaces protégés

Le bassin méditerranéen est l'un des 34 « hot-spots » de la biodiversité identifiés à l'échelle mondiale par l'ONG Conservation International. Il s'agit d'espaces particulièrement riches en biodiversité et fortement menacés. La richesse environnementale du territoire camarguais est notamment révélée par les nombreux espaces protégés ou classés qui s'entrecroisent sur le secteur. La Communauté de communes Terre de Camargue compte à la fois :

- des sites inscrits et reconnus à l'échelle internationale : Réserve de Biosphère de Camargue de l'UNESCO, zones humides classées RAMSAR ;
- des sites faisant l'objet de mesures de protection : Réserve Naturelle Régionale Mahistre et Musette, Espaces Naturels Sensibles propriétés du Conseil Départemental, propriétés du Conservatoire du littoral (Bois du Boucanet, Domaine du Canavérier, site de l'Espiguette) ;
- des sites faisant l'objet de mesure de gestion avec le dispositif Natura 2000 qui vise une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité dans les activités humaines ;
- des sites faisant l'objet d'inventaire : les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

La quasi-totalité du territoire de Terre de Camargue est couvert par un zonage environnemental. Les sensibilités environnementales du territoire sont donc fortes et multiples. Concernant plus spécifiquement le littoral, la plage de l'Espiguette, patrimoine naturel d'exception, fragile et menacé, cristallise les enjeux en étant marqué par une forte dynamique d'accrétion sur sa pointe ouest : le banc de sable connaît une avancée de 2 à 3 mètres par an, du fait de l'action des courants et des aménagements littoraux.

3.2 Un patrimoine naturel et urbain reconnu

De plus, les sites classés et les sites inscrits contribuent à protéger des sites naturels mais aussi urbains. Terre de Camargue compte 13 monuments classés au titre des Monuments Historiques (ex : remparts d'Aigues-Mortes, vestiges du Fort de Peccais, phare de l'Espiguette, Arènes de Saint-Laurent d'Aigouze, etc.), Le Label Grand Site « Camargue Gardoise » ainsi que 7 sites classés (notamment la pointe de l'Espiguette ou les marais de la Tour Carbonnière) et 3 sites inscrits. Ces derniers représentent respectivement 23 et 25 % du territoire.

3.3 Des traditions vivantes

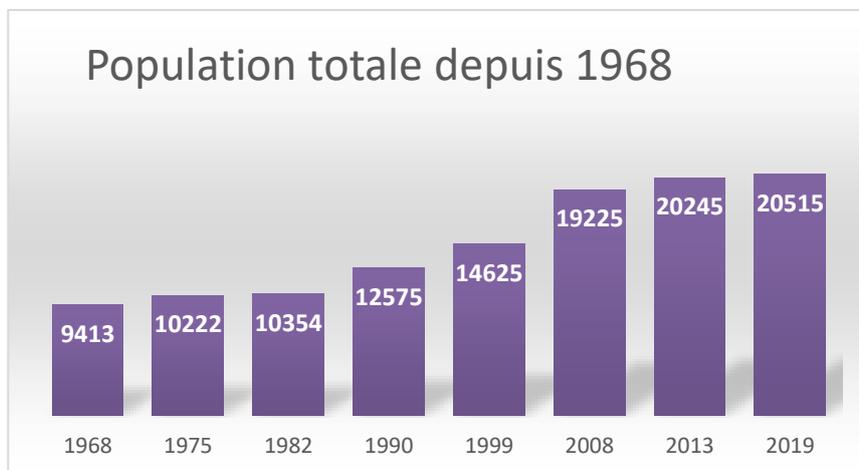
Enfin, au-delà de l'image emblématique du territoire, composée de flamants roses, de zones humides et de chevaux, le patrimoine camarguais est également immatériel avec des traditions ancrées et vivantes. La culture bouvine est fortement enracinée dans le territoire, qui recense plusieurs manades et compte des événements tels que les abrivados ou les courses camarguaises. Sur la partie littorale du territoire, les tournois de joutes, d'origine médiévale, sont également organisées tous les étés. De manière générale, la programmation culturelle et événementielle est riche, particulièrement en saison estivale.

ENJEUX : Valorisation du patrimoine urbain et naturel remarquable. Prise en compte de(s) identité(s) du territoire. Préservation du patrimoine environnemental. Préservation des zones humides. Gestion et conservation du littoral. Gestion de l'impact de l'afflux touristique sur les ressources environnementales.

4 Un territoire attractif à la population vieillissante

4.1 Une croissance démographique qui ralentie

La croissance de la population se tasse depuis 1999, suivant une tendance similaire – bien que plus marquée – à celle observable à l'échelle du département. Le territoire est attractif mais marqué par le vieillissement de sa population.



Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

En 2017, pour 100 personnes de moins de 20 ans, il y a 160 personnes de plus de 65 ans. Ce taux est en progression constante depuis 2006 où il s'établissait à 91 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans. Une inversion s'est donc réalisée ces dernières années entre la représentation des jeunes et des personnes âgées sur le territoire. L'indice de vieillesse au sein de Terre de Camargue est le plus élevé de tous les territoires voisins.

Dans le même temps, les ménages de 1 personne sont en progression de +5 points entre 2007 et 2017, au détriment des couples avec enfant(s) qui sont en recul à hauteur de -4 points. Cette progression des ménages de 1 personne est à corréliser avec le vieillissement de la population puisque 52 % des personnes vivant seules ont plus de 65 ans en 2017.

4.2 De grandes résidences principales et des logements énergivores ?

Concernant le logement, le parc de logements de Terre de Camargue compte plus de 31500 logements en 2019.

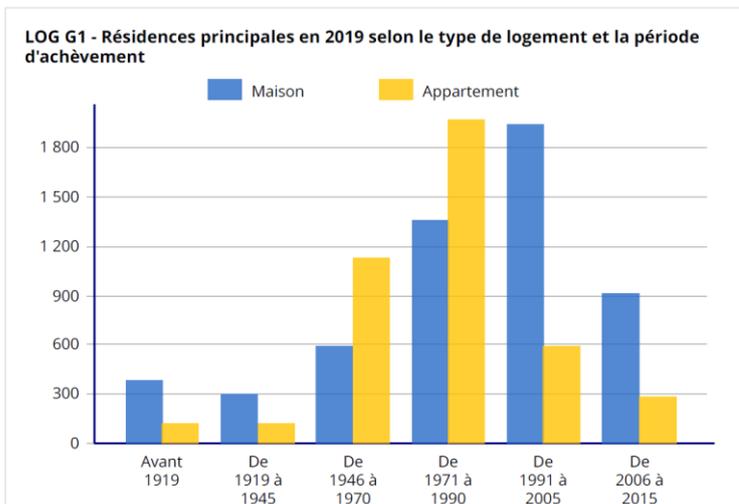
	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	28 546	100,0	30 503	100,0	31 586	100,0
Résidences principales	8 845	31,0	9 596	31,5	9 996	31,6
Résidences secondaires et logements occasionnels	19 132	67,0	20 106	65,9	21 037	66,6
Logements vacants	569	2,0	802	2,6	553	1,8
<i>Maisons</i>	8 663	30,3	8 044	26,4	8 689	27,5
<i>Appartements</i>	19 784	69,3	22 349	73,3	22 783	72,1



Catégories et types de logements Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022 .

Les résidences secondaires sont dominantes et représentent 67% du parc de logement. Les résidences principales quant à elles sont majoritairement occupées par le propriétaire (56 %) et sont plutôt de grands logements : 63% des résidences principales comptent 4 pièces ou plus. Cette caractéristique pose la question de l'adéquation entre les logements existants et les caractéristiques des ménages, ces derniers étant représentés à 38 % par des personnes seules.

Par ailleurs, le type de logement et la période d'achèvement, montre que la majeure partie des appartements ont été construits avant les années 1990, et que les maisons individuelles sont plus nombreuses parmi les constructions récentes. Cela met en évidence la problématique du confort thermique des logements, dans le sens où les réglementations thermiques des constructions étaient moins exigeantes. Et donc, l'enjeu de la rénovation énergétique des logements est prégnant sur le territoire notamment en matière de confort d'été puisque ce sont majoritairement des logements occupés en période estivale.



Résidences principales construites avant 2016.

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

4.3 Une population aux revenus hétérogènes

Concernant les caractéristiques fiscales des ménages, le revenu médian au sein de la CC Terre de Camargue s'établit à 20 470 € et varie au niveau des communes entre 20 200 € et 20 800 €, Saint-Laurent-d'Aigouze disposant du revenu le plus élevé. Le taux de pauvreté, quant-à-lui, se situe à 15,1%.

La population de Terre de Camargue est donc moins précaire que celle du département, qui fait état d'un revenu médian plus faible (19 490€) et d'un taux de pauvreté plus élevé (19,3 %). Le niveau de vie est également plus élevé que sur les EPCI voisins, excepté sur le Pays de l'Or où le revenu médian s'établit à 22 200€.

4.4 Des équipements et des services diversifiés

Pour satisfaire les besoins de la population, le territoire compte un certain nombre d'équipements et de services :

Les équipements sportifs sont nombreux et variés avec un total de 138 équipements, soit 7 équipements pour 1 000 habitants, un taux supérieur à celui du département (5 équipements sportifs pour 1 000 habitants).

Les équipements sportifs les plus représentés au sein de la Communauté de communes sont les courts de tennis et les équipements aquatiques et nautiques, suivis des équipements pour sports de nature.

Les équipements culturels comptent notamment 3 médiathèques en réseau qui mettent à disposition 50 000 documents et supports, avec des animations toute l'année (ateliers lecture, ateliers intergénérationnels). Une 4^{ème} médiathèque temporaire ouvre également ses portes en été sur la plage du Boucanet.



Les services à la petite enfance sont également bien représentés avec 2 places en crèches pour 10 enfants de moins de 3 ans. Il s'agit d'un taux de couverture supérieur à celui des EPCI voisins (excepté le Pays de l'Or) et au département (1,5 places/10 enfants de moins de 3 ans).

Les services aux personnes âgées (EHPAD et autres établissements similaires), toutefois, souffrent d'un taux de couverture faible avec 56 places pour 1 000 personnes de plus de 75 ans, un taux inférieur à celui du département du Gard (117 places / 1 000 personnes de plus de 75 ans).

Les équipements et les bâtiments publics du territoire sont relativement anciens. Ils sont concernés par le Décret Eco Energie Tertiaire (16 bâtiments dont la surface est supérieure à 1000 m²). Ils se caractérisent par des consommations d'énergies relativement importantes. (Cf. Audits énergétiques réalisés dans le cadre du groupement de commande entre la CCTC et les communes). Les enjeux de rénovation thermique concernent également ces bâtiments.

ENJEUX :

Développement des services aux personnes âgées.

Adaptation aux évolutions démographiques.

Rénovation thermique des bâtiments résidentiels (individuels et collectifs) et tertiaires, publics ou privés.

Précarité énergétiques des habitants ?

Nombreuses résidences secondaires

Rénovation thermique des logements et des bâtiments tertiaires

5 Les dynamiques de développement

5.1 Une économie essentiellement présenteielle

D'un point de vue économique, le territoire est fortement dépendant des dépenses des ménages avec une sphère présenteielle qui concentre 80% des emplois en 2019, contre 69% à l'échelle du Gard. L'emploi au sein de Terre de Camargue est dominé par le secteur tertiaire qui représente 55% des emplois dans le secteur des commerces, transports et services et 26% dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. Depuis 2008, l'emploi dans le secteur des commerces, transports et services a augmenté de +5 points et atteint une part largement supérieure à celle observée à l'échelle du Gard (42% des emplois en 2019).

5.2 Des activités séculaires valorisées mais fragiles

L'emploi agricole, bien qu'en recul de -2,6 points en 10 ans, représente encore près de 6% des emplois sur le territoire (contre 3,6% à l'échelle du Gard). Les activités économiques traditionnelles et emblématiques de Terre de Camargue telles que la pêche, la production de sel et la viticulture se maintiennent et sont valorisées d'un point de vue touristique.



En 2018, les marais salants représentent près de 3 950 ha soit 38% des espaces agricoles du territoire, suivis par les vignobles (2 140 ha soit 19%) et les prairies (1 930 ha soit 10% des espaces agricoles).

De nombreux labels de qualité reconnaissent et valorisent les produits agricoles du territoire : 1 label AOP (Taureau de Camargue) et 7 labels IGP (Miel de Provence, Riz de Camargue, Volailles du Languedoc, Vins Sable de Camargue, Pays d'Oc, Gard). La Production Brute Standard s'établit à plus de 25 millions d'euros en 2020, soit près de 196 000 euros par exploitation en moyenne (contre un peu plus de 131 000 euros à l'échelle du Gard). La production agricole de Terre de Camargue peut donc être qualifiée de production à haute valeur ajoutée.



Toutefois, le changement climatique de plus en plus marqué ces dernières années menace les productions agricoles avec :

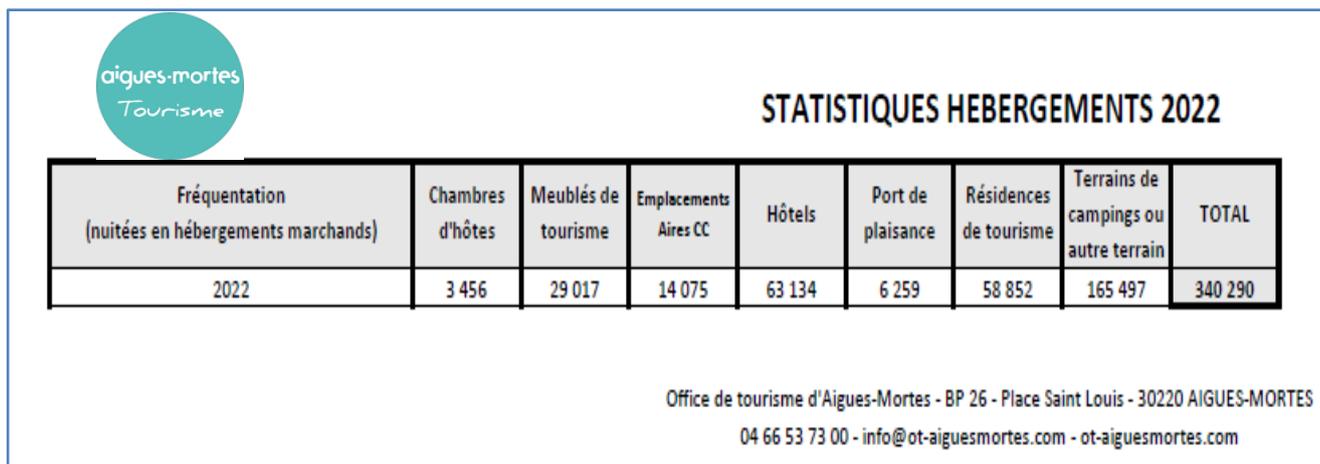
- des périodes de sécheresse plus longues et plus intenses,
- une hausse du niveau de la mer, un risque d'intrusions marines et une salinisation des sols agricoles,
- un dérèglement des cycles de production,
- des événements extrêmes plus fréquents (ex : grêle, épisodes orageux, etc.).

5.3 Des capacités touristiques importantes

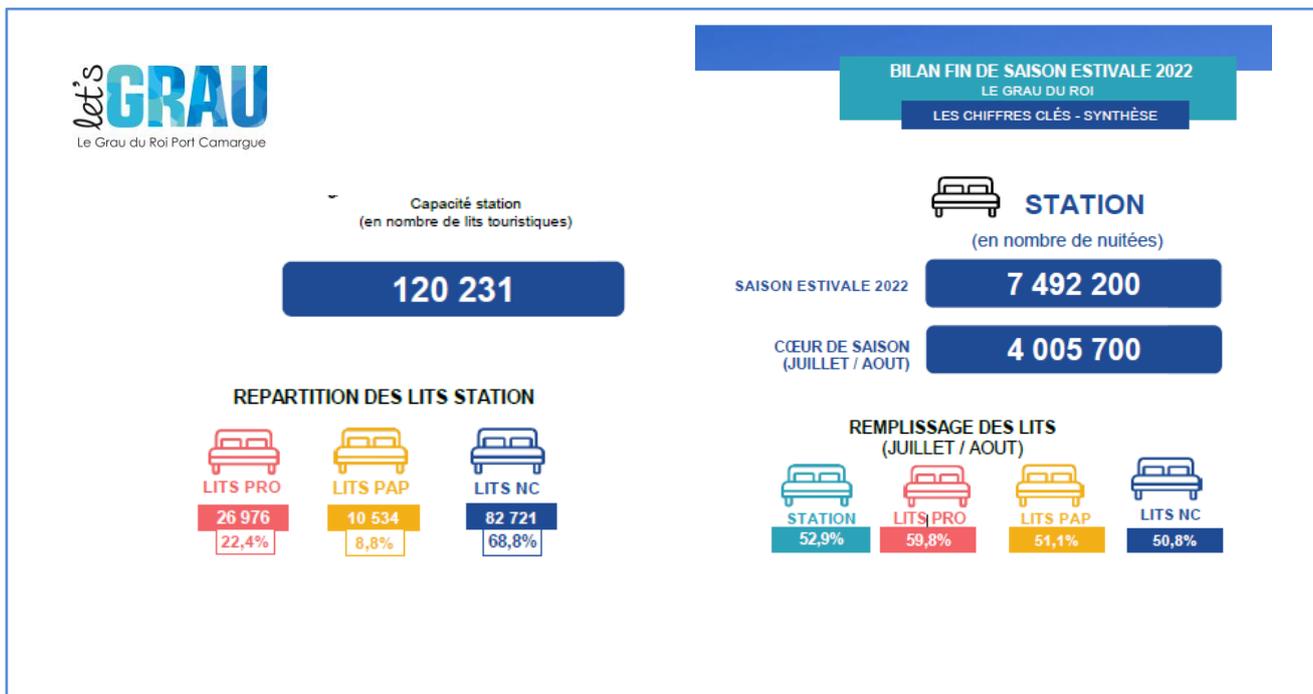
Grâce à ses paysages, ses traditions, son ouverture sur le littoral et son port de plaisance, la CC Terre de Camargue dispose d'une forte attractivité estivale. Cette dernière se traduit notamment par la possibilité pour le territoire de multiplier sa population permanente par 10 en période estivale, du fait d'importantes capacités d'accueil en hébergements collectifs et en résidences secondaires.

Terre de Camargue compte 645 chambres d'hôtels, 6 355 emplacements de camping et 2 541 lits en autres hébergements collectifs. 48% des emplacements de campings disposent de 4 à 5 étoiles (haut de gamme) et 41% ont 3 étoiles (milieu de gamme). Enfin, les résidences secondaires représentent un potentiel d'accueil d'environ 82 500 lits.

Zoom sur la saison 2022 à Aigues Mortes



Zoom sur la saison 2022 au Grau du Roi



5.4 Des zones d'activités à requalifier

Terre de Camargue compte 4 zones d'activités, dont 2 sur la commune du Grau du Roi, 1 sur Aigues-Mortes et 1 sur Saint-Laurent-d'Aigouze. Certaines d'entre-elles, localisées en entrées de ville pourraient être requalifiées avec un traitement urbain plus qualitatif, l'amélioration des liaisons internes à la zone et vers le centre-ville, notamment pour les modes doux, et la restructuration du foncier économique.

5.5 Une activité commerciale fortement marquée

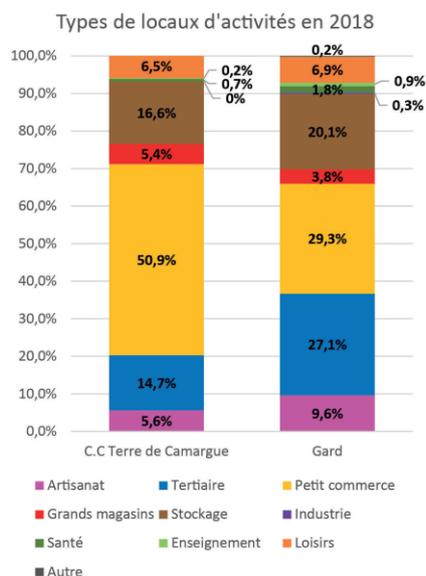
Un grand nombre de surfaces commerciales répondent aux besoins de la population permanente mais aussi saisonnière. En effet, le territoire dispose de très fortes densités en surfaces commerciales au regard de sa population permanente :

- 334 m²/100 habitants de surfaces commerciales de petits magasins (<400m²) contre 124 m²/100 habitants à l'échelle du Gard,
- 176 m²/100 habitants de très grandes surfaces commerciales (>= 2500m²) contre 56m²/100 habitants à l'échelle du Gard.

Ces taux sont largement supérieurs à ceux des EPCI voisins et du département et s'expliquent notamment par l'important afflux estival de population.

De même, du fait de cette attractivité, le territoire compte une part importante de restaurants, qui représentent plus de 38% des commerces (28% à l'échelle du Gard). Concernant les grands magasins, depuis 2016, plusieurs passages en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) ont eu lieu, avec notamment des 4 avis favorables pour des extensions de magasins sur les communes du Grau du Roi et d'Aigues- Mortes.

De manière générale, à l'échelle du territoire, les locaux d'activité sont dominés par le petit commerce qui représente 51% des locaux (contre 29% à l'échelle du Gard). Les activités de stockage et de dépôt arrivent en deuxième position (17% des locaux), suivis à par l'activité tertiaire (15% des locaux, le taux le plus faible par rapport aux territoires voisins).



ENJEUX :

Diversification de l'économie présentielle
Préservation des espaces et des emplois agricoles
Valorisation des productions agricoles locales
Adaptation des activités au changement climatique et notamment celles du tourisme
Maintien des activités séculaires
Optimisation du foncier économique : valorisation du foncier déjà artificialisé (Parkings) et des toitures par les énergies renouvelables.

6 Une desserte multimodale

Terre de Camargue dispose d'une desserte multimodale croisant voie ferrée, lignes de transports en commun, infrastructures cyclables, réseau routier structurant, et autoroute et aéroport (à moins de 20 min).

6.1 Un réseau routier structurant

Terre de Camargue dispose d'un réseau routier comptant des axes structurants, notamment la D62, qui selon les points de comptage enregistre jusqu'à 16 500 passages par jour en moyenne sur l'année. La D46 est également structurante avec 8 400 passages journaliers enregistrés au niveau d'Aigues-Mortes.

Bien que le taux de motorisation des ménages soit supérieur à celui du département (87,4% des ménages disposent d'au moins une voiture contre 86,3% pour le Gard), la part de la voiture dans les déplacements domicile-travail est inférieure à celle du département. En effet, au sein de Terre de Camargue, environ 80% des déplacements domicile-travail (DT) s'effectuent en voiture contre 83% à l'échelle du Gard.

6.2 Des transports en commun à développer

La voie ferrée Nîmes–Le Grau du Roi compte des arrêts dans chacune des communes du territoire. La fréquence est de **10 TER quotidiens dans les deux sens en période estivale et 5 le reste de l'année**. En 2019, à l'automne, 62 voyageurs par jour ont été enregistrés au Grau du Roi, 43 à Aigues-Mortes et 2 à Saint-Laurent-d'Aigouze contre respectivement 1404, 168 et 19 voyageurs/jour en été. Un contrat d'axe est actuellement en cours de réflexion avec pour objectif de mettre en œuvre une stratégie pour calibrer l'offre ferroviaire en fonction de la répartition de la population, du potentiel de développement urbain, de l'intermodalité autour de l'axe et des capacités techniques de la ligne.

De plus, deux lignes LiO Occitanie relient le territoire à Montpellier et à Nîmes. La ligne 132 relie la Grande Motte à Nîmes avec des arrêts au sein des trois communes du territoire et 10 aller-retours par jour. La ligne 606 compte 6 aller-retours par jour Le Grau du Roi à Montpellier et 6 Aller-retours par jour qui relient Aigues-Mortes, le Grau du Roi à Montpellier.

Malgré tout, la part des transports en commun reste faible avec seulement 1,5% des déplacements soit 2,3 points de moins qu'à l'échelle du Gard.

6.3 Des modes actifs bien représentés

Concernant les modes actifs, des infrastructures cyclables diverses sont présentes sur le territoire, avec notamment une voie verte qui relie la Pointe de l'Espiguette à Vauvert, en passant par Aigues-Mortes. Sur cette dernière plus de 180 000 passages ont été enregistrés en 2019 au point de comptage Le Grau Etang du Médard (dont 20 % au cours du seul mois d'août), 81 000 passages à Aigues-Mortes – Malamousque et 46 000 à la Tour Carbonnière.

Les modes actifs sont plus fortement représentés avec 7,6% des déplacements domicile travail qui se font en marche à pied et 4,3% à vélo (contre 5,6% et 3,8% à l'échelle du département).

6.4 Des déplacements domicile-travail concentrés au sein du territoire et tournés vers l'Hérault

Les déplacements domicile-travail, qui constituent une part importante des déplacements quotidiens, se font principalement à l'intérieur du territoire : 61% des actifs de Terre de Camargue travaillent sur le territoire, principalement sur les communes du Grau du Roi et d'Aigues-Mortes.

La Communauté de communes échange également des travailleurs avec les territoires voisins et principalement avec l'Hérault : 58% des actifs sortants travaillent dans l'Hérault. Les EPCI vers lesquels le territoire est le plus tourné sont les suivants :



- 32 % des sortants vers Montpellier Méditerranée Métropole,
- 17 % des sortants vers la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or,
- 14 % des sortants vers Nîmes Métropole.

A l'inverse, un certain nombre de travailleurs entre au sein du territoire en provenance d'EPCI voisins :

- 21 % des entrants de Montpellier Méditerranée Métropole,
- 20 % des entrants de la CC Petite Camargue,
- 16 % des entrants de la CC du Pays de Lunel.

ENJEUX :

Développement des mobilités alternatives et innovantes
Renforcement de l'intermodalité
Développement des infrastructures dédiées aux modes actifs
Gestion des flux de stationnement estivaux

Les enjeux issus des diagnostics thématiques des consommations énergétiques, du bilan des émissions de Gaz à effets de serre, des potentiels et de production d'énergies renouvelables, des polluants atmosphériques, de vulnérabilités du territoire et l'évaluation environnementale stratégique ont permis de qualifier les priorités et d'identifier les objectifs de la collectivité, à travers des orientations stratégiques et des objectifs chiffrés. La stratégie territoriale dégagée de ce travail a permis d'élaborer le programme d'actions pour les 6 années qui viennent. Les livrets suivants reprennent le contenu des pièces qui composent le PCAET.